



Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn  
Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

# **Procès-verbal des décisions**

du Synode des Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

**du 30 mai 2017**

Hôtel-du-Gouvernement, Berne

**DÉCISIONS:****Point 1: Accueil par le président du Synode****Point 2: Procès-verbal du Synode d'hiver des 6 et 7 décembre 2016; adoption**

Décision:

Le procès-verbal du Synode d'hiver des 6 et 7 décembre 2016 est accepté avec la rectification à la page 125 (concerne une intervention en allemand).

**Point 3: Election d'un membre de la commission d'examen de gestion: élection complémentaire en remplacement de Frank Buchter (Fraction des Indépendants) démissionnaire ; élection**

Décision :

A été élu comme membre de la commission d'examen de gestion :  
Monsieur le pasteur Eduard Fuhrer, Steffisburg

**Point 4: Rapport d'activité 2016; approbation**

Décision :

Le rapport d'activité 2016 a été approuvé.

**Point 5: Comptes annuels 2016; approbation**

Décisions :

Le Synode décide :

1. d'accorder les crédits additionnels relevant de sa compétence d'un montant de CHF 90'597.65,
2. de former une provision supplémentaire de CHF 470'000.00 pour un remboursement partiel des contributions 2016 des paroisses en 2017,
3. de verser l'excédent de recettes restant de CHF 536'167.35 au Capital propre,
4. d'approuver les comptes annuels 2016 avec actifs et passifs de CHF 26'223'126.49 et un excédent de recettes de CHF 536'167.35,
5. de prendre acte des résultats de la péréquation financière entre les paroisses,
6. de prendre acte du décompte final du crédit d'engagement Rénovation Pavillonweg 5 et 7 Berne.

**Point 6: Magazine ENSEMBLE; Rapport et demande de reconduction; décision**

Décisions :

1. Le Synode prend connaissance du rapport d'étape relatif au lancement et au déploiement du magazine de l'Eglise ENSEMBLE.
2. Il approuve la poursuite de la publication, sans modification du concept.
3. Il charge le Conseil synodal d'adapter ENSEMBLE au fur et à mesure des dernières évolutions et des nouveaux besoins.
4. Le Conseil synodal reçoit le mandat de mettre sur pied un groupe de réflexion composé de membres des paroisses et d'autres représentants du cercle des destinataires du magazine afin de déterminer les besoins.

**Point 7: Vision Eglise 21 – dessiner l’avenir ensemble; décision**

Décisions :

1. Le Synode approuve la Vision Eglise 21 et ses sept idées directrices :  
**Animés par Dieu. Engagés pour les humains.**  
S’appuyer sur la Bible – en quête d’humanité.  
Vivre la foi au pluriel – tenir un profil clair.  
Ouverts à tous – solidaires des laissés-pour-compte.  
Fortifier l’individu – rechercher la communauté.  
Soigner les héritages – ouvrir des espaces.  
Rester proche – penser monde.  
Façonner le présent – demain, risquer Dieu.
2. Le Synode s’engage à se conformer aux idées directrices et appelle les responsables de l’Eglise à quelque niveau que ce soit à se laisser inspirer et guider par la vision comme un fondement essentiel de toute action.

**Point 8: Relations Eglise-Etat; principes directeurs pour la mise en œuvre au sein de l’Eglise de la loi sur les Eglises nationales; approbation**

Décisions :

1. Le Synode adopte les principes directeurs suivants portant sur la mise en œuvre au sein de l’Eglise de la loi sur les Eglises nationales :
  1. La Constitution de l’Eglise actuellement en vigueur n’est pas modifiée pour l’instant.
  2. Le principe des trois ministères adopté par le Synode est maintenu.
  3. Lors de la reprise des rapports de travail des pasteures et pasteurs, l’Eglise nationale s’en tient sur le principe aux dispositions générales de la législation du personnel cantonal.

